

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 5 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/08/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/08/2025.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absents : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2025_36 – Participation aux tickets de cantine des enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire de Sancergues

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Argenvières participe aux frais de cantine des enfants résidant sur la commune et scolarisés à l'école de Sancergues pour un montant fixé à 1.51€ par ticket depuis l'année 2013.

Madame la Maire propose de maintenir cette participation à hauteur de 1.51 € par ticket de cantine pour l'année scolaire 2024-2025. Cinq enfants de la commune d'Argenvières étaient scolarisés à Sancergues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

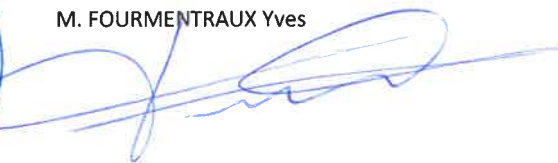
Accepte la participation pour la cantine scolaire de Sancergues à hauteur de 1.51€ par ticket pour l'année 2024/2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 8 Septembre 2025
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. FOURMENTRAUX Yves



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 09/09/2025

Transmis au contrôle de légalité le : 09/09/2025